

# CONTRÔLE SUR PIÈCES des EHPAD DE TRÉGUEUX, LANGUEUX, LA MÉAUGON, ET CRÉHEN

Avril 2024

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

### SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Écarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Écart 01	1 - Gouvernance	<b>Prescription 01</b>	Élaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec les articles L311-8 et D. 312-160 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Écart 04	1 - Gouvernance	<b>Prescription 04</b>	Poursuivre la recherche d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Écart 05	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription 05</b>	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence quotidienne infirmière afin de garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF) et de la présence infirmière quotidienne.	3 mois	Plannings infirmiers avec éléments de compréhension (EHPAD de Trégueux, Langueux, La Méaugon).
Remarque 01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 01</b>	Élaborer un document précisant les délégations accordées aux directeurs adjoints référents.		
Remarque 02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 02</b>	Élaborer une fiche de poste ou une lettre de mission pour le directeur de l'établissement en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».		
Remarque 03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 03</b>	Élaborer une fiche de poste nominative pour la cadre de santé afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		

Remarque 04	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 04</b>	Proposer à l'infirmière coordinatrice un parcours de formation d'encadrement.		
Remarque 05	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation 05</b>	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.		
Remarque 06	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation 06</b>	Élaborer un plan de continuité d'activité		
Remarque 07	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation 07</b>	Systématiser le retour aux déclarants sur le traitement de leurs signalements conformément à la procédure en vigueur au sein de l'établissement.		
Remarque 08	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation 08</b>	Élaborer un outil de suivi des formations réalisées par les professionnels de l'EHPAD.		
Remarque 09	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation 09</b>	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

220002398\_CH DU PENTHIEVRE ET DU POUDOUVRE